

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## Sur une installation classée pour la protection de l'environnement Soumise à enregistrement

(code de l'environnement , Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires articles L. 512 – 7 et R. 512 – 46 – 1 et suivants)

**Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante**

## **Société VALLAIR INDUSTRY – commune de Déols**

**Nature de l'installation :** Exploitation d'un hangar avec activité de maintenance aéronautique

**Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées :**

2930-1a : Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur

**Demandeur :** Société VALLAIR INDUSTRY – Aéroport de Châteauroux, Bâtiment 770 – Rue Georges Clemenceau - 36130 DEOLS

**Emplacement de l'installation :** Aéroport de Châteauroux – Déols – 36 130 COINGS

**Durée de la consultation :** 4 semaines minimum

## **Du lundi 10 janvier 2022 au lundi 7 février 2022 inclus**

**Le dossier est déposé à la mairie de Déols** où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- **Du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30**
- **Le vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 16h00.**

Un extrait du dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-Enregistrement-ICPE>

Le public pourra également adresser ses observations, par lettre, au Préfet de l'Indre (Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'environnement – CS 80 583 – 36 019 CHATEAUROUX Cedex).

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre pourra se prononcer pour :

- soit un enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ;
- soit un refus.